



## Conseil de Développement du PETR Vidourle Camargue

### COMPTE RENDU ASSEMBLEE PLEINIÈRE Lundi 7 février 2022 A Aimargues

#### **En présence de :**

Philippe GRAS, 1<sup>er</sup> Vice-président du PETR, chargé du développement économique et du Conseil de développement,

#### **Présents :**

CONSTANT Claude, Président, VALLES Bélanda, SARRUS-DRIVET Philippe, JOLIVEL Bertrand, SEIGNEURIN Stéphane, ROUGER Bernard, AVESQUE Alain, RODRIGUEZ Denis, FLUTET Gilles, FONTANA Jean-François, GIRON Mélanie.

#### **Excusés :**

GAIDAN Thierry, ROUVIN Frédéric, OUAYOUN Alain, MORO Eric, COUVREUR Florence, LEFORT Robert.

M. Gras accueille les membres du Conseil de développement et les remercie pour leur disponibilité. Il rappelle le point d'étape fait lors de la dernière réunion du 7 décembre 2021.

M. Constant ouvre la séance et lance les débats. Les différentes commissions vont présenter leurs travaux et l'évolution de leur réflexion et de leurs démarches depuis la dernière fois.

---

#### **COMMISSION TPE ET FILIERES D'AVENIR :**

Rapporteur : Mme Valles

Ce sont 2 commissions qui ont décidé de se rapprocher pour finalement fusionner après avoir convenu d'intérêts communs.

Elle a fonctionné par visio afin de présenter un Powerpoint lors de cette réunion.

La présentation porte sur les premières réflexions portées par la commission et qui demande validation avant de poursuivre. Trois points se sont dégagés :

- Thème 1 : Création, amélioration du dispositif de communication sur l'attractivité de notre territoire
- Thème 2 : Création de pépinières d'entreprises dans des secteurs pertinents de filières d'avenir.
- Thème 3 : Elaboration d'un registre des locaux et espaces de développement pour l'entrepreneuriat et pôle économique

**Pour le Thème 1**, comme évoqué en décembre, l'attractivité du territoire doit être portée par une sorte de plan marketing afin d'attirer de nouvelles entreprises. Ce dispositif, outre les données classiques sur les disponibilités en termes de foncier, d'immobilier, d'infrastructure, de haut débit..., doit aussi définir l'identité du territoire.

Pour cela, il doit être mené un diagnostic sur les forces et les faiblesses, d'un point de vue géographique, économique, démographique, sociologique.

Pour une entreprise extérieure, il s'agit d'appréhender d'autres atouts comme l'accessibilité, les loisirs, les traditions, la culture, l'art de vivre ... pour démarquer notre territoire par rapport à un autre.

Les différentes filières présentes et celles d'avenir sont à identifier pour encore une fois singulariser le territoire et apporter une plus-value au développement économique local.

Quel que soit le support de communication envisagé, il doit viser 2 objectifs : favoriser le développement des entreprises et des filières locales, attirer de nouvelles entreprises dans les domaines d'avenir identifiés.

Cela passe par une implication des collectivités, des chambres consulaires, des associations, des chefs d'entreprises.

Il ne faut pas oublier la mise à jour des données par une dynamique collective.

**Pour le Thème 2**, la commission n'a pas encore entamé le travail d'identification précise des filières d'avenir mais propose d'en débattre pour approfondir les recherches.

Elle s'est penchée sur la question des zones d'activité et sur l'intérêt que les nouvelles zones à créer soient liées par le même domaine d'activité pour les sociétés qui s'implanteront.

Cette cohérence est un critère pour également permettre l'intégration d'espace Co-working pour des petites structures, des hubs pour start-up et la communication avec les universités et écoles proches ayant des filières communes aux sociétés qui s'implanteront sur ces zones et ainsi la visibilité de toutes ses structures sera alors importante, c'est aussi ce que recherche ces sociétés.

Pour illustrer cette réflexion, la commission a pris pour exemple la future ZAC CAP GALLARGUES avec une filière à fort potentiel : la santé et le bien être médical.

De nombreuses sociétés sont déjà parties prenantes au projet et le but est de permettre également à de petites structures de pouvoir partager des espaces Co-working et pour des starts up de bénéficier de structures et de contacts impossibles lors de leur démarrage.

Les services sur la ZAC seront également travaillés pour aider les entreprises, les salariés, les clients visiteurs et les habitants locaux pour de futures jobs possibles ; c'est-à-dire, conciergerie, crèche, locaux sportifs, grande salle de réunion, service de restaurations etc. ...

Cela rejoint en tout point notre Thème 1 de la commission : la communication sur l'attractivité de notre territoire.

La réussite de cette ZAC est importante pour donner l'envie à de nouvelles sociétés de s'implanter sur le territoire du PETR. Un volet des attraits touristiques et moyens de transport très proches devront compléter cet ensemble.

Il est important que la communication sur ces nouvelles zones soient partagés par toutes les communes du PETR, c'est la clé d'une cohésion et d'une démultiplication des créations de zones à venir.

De grandes ou de petites zones peuvent se créer sous le modèle de CAP GALLARGUES : UNIFORMITE ET LA COHESION DES STRUCTURES A IMPLANTER, mais il est certain que la réussite de ce projet et la communication ne feront que renforcer de prochaines idées de créations.

Pour le Thème 3, la commission a travaillé sur la création d'un registre des locaux et espaces disponibles comme évoqué en décembre.

Les points importants à retenir :

- Centraliser l'ensemble des informations
- Définir une classification des informations selon des critères et indicateurs précis
- Création d'un outil / registre digital accessible par tous
- Elaboration d'un dispositif de communication de ce registre pour créer une dynamique à l'image d'une plateforme avec une actualisation des informations.

Mme Valles demande une validation de ces thèmes pour poursuivre les investigations.

M. Gras demande quelle forme pourraient prendre les pépinières et avec quel portage public ou privé ?

Mme Valles répond que la commission n'y a pas encore réfléchi mais pourrait imaginer une mise à disposition de locaux et de compétences, un partenariat public/privé, ce sont des pistes à creuser.

M. Sarrus-Drivet fait remarquer que l'image du territoire est importante et le territoire lui-même spécifique. La notion de développement durable est aussi importante.

Mme Valles trouve judicieux de partir du territoire pour en définir l'identité et ensuite le profil des entreprises recherchées.

M. Gras précise que ces travaux sont menés en parallèle avec la CC Rhône Vistre Vidourle avec un démarrage prévisionnel en 2024.

Mme Valles salut ce projet innovant et pouvant servir d'exemple.

M. Gras évoque en effet les difficultés d'implantation des entreprises en raison des difficultés à trouver du foncier disponible et à mobiliser le mobilier d'entreprise.

M. Avesque souligne que Montpellier a une expérience ancienne dans le domaine des pépinières d'entreprise (cf. Incubateur Cap Alpha) et que la commission pourrait s'en rapprocher.

C'est ce qu'elle compte faire.

En conclusion, M. Constant pense que la réflexion est bonne. Il ne faut pas oublier de contacter les communautés de communes et les élus et de les impliquer. Les priorités se trouvent en creusant la réflexion mais il valide les 3 thématiques.

M. Charlier précise qu'il faut se rapprocher du PETR qui dispose de données chiffrées et statistiques afin de ne pas perdre de temps. A voir également la CCI pour un appui en communication.

### **COMMISSION EAU :**

Rapporteur : Bernard ROUGER

La commission est partie sur 3 axes : la quantité (approvisionnement), la qualité et la sécurisation des circuits. Afin de poursuivre la réflexion, la commission a rencontré 2 SIVOM et doit prochainement avoir rendez-vous avec l'EPTB du Vistre et le Bas Rhône Languedoc.

Il est à noter l'exemple du secteur de la Vaunage qui pour la distribution de l'eau potable s'est associé avec SUEZ et le Bas Rhône et en complément son propre forage. En multipliant les sources d'approvisionnement en eau potable, le secteur de la Vaunage sécurise au moins pour un temps la disponibilité en eau.

Notre territoire est traversé par le canal du Bas Rhône ce qui présente un avantage notable.

Concernant la sécurisation de la distribution, les dispositifs mis en place et leur niveau sont très différents d'un secteur à un autre. Il y a un travail à mener pour mieux connaître les risques et les dispositifs les mieux adaptés selon les cas.

Concernant la qualité, les contacts ont fait ressortir une amélioration de la qualité mais qui reste fragile.

Un exemple de données recueillies : le taux moyen de pertes en eau est de 30%, sachant qu'un résultat à 20% est excellent.

M. Gras approuve la diversification des approvisionnements et les différentes possibilités, en favorisant l'interconnexion et les sources d'approvisionnement. Cependant le secteur du PETR est couvert par différentes structures à mobiliser.

En conclusion, M. Constant félicite la commission et l'encourage dans la poursuite de ses investigations.

### **COMMISSION PHOTOVOLTAÏQUE :**

Rapporteurs : Bertrand JOLIVEL, Alain AVESQUE

La poursuite de l'étude s'est portée sur un état des lieux dans chaque communauté de communes pour connaître les projets en cours ou à venir et avec une association sur Calvisson. Dans ce secteur la couverture des bâtiments communaux est étudiée avec également un projet sur une ancienne décharge mais également la mise en place de panneaux sur le toit de la future cantine. Les études sont portées par la communauté de communes Pays de Sommières.

En conclusion, le potentiel est important grâce à l'ensoleillement. La commission veut insister sur l'audit préalable permettant de bien calibrer chaque projet. Elle souhaite proposer des solutions « clé en main » aux élus pour faciliter la prise de décision avec des exemples concrets de réalisation. Elle vise notamment les solutions tournées vers l'autoconsommation.

A nouveau M. Charlier propose de se rapprocher du PETR en ce qui concerne les aides financières possibles car il s'agit d'une de ses missions.

### **COMMISSION MOBILITE :**

Rapporteurs : Bernard ROUGER, Claude CONSTANT

La commission s'est plus particulièrement penchée sur les aires de co-voiturage dans l'objectif de trouver des solutions ne consommant pas de foncier et financièrement intéressantes.

Pour répondre à ce double objectif, la commission a imaginé se servir des places disponibles sur les parkings des supermarchés. Un recensement fait apparaître 33 supermarchés plus ou moins grands. Leur atout est surtout le positionnement géographique près des axes principaux de circulation ou de ronds-points. Des contacts ont été pris pour connaître l'intérêt à mettre à disposition quelques places de parking pour le co-voiturage. Certains n'ont pas répondu ou par la négative. On peut citer l'exemple du Lidl d'Aigues-Vives qui a déjà mis en place un dispositif de ce type à l'initiative du directeur du magasin.

M Constant fait par d'un futur rendez-vous avec le directeur régional immobilier de Lidl, intéressé par l'idée. Le principe pourrait être gagnant/gagnant par une image véhiculée par la communication.

La proposition viserait à localiser les places par des panneaux d'information et une application.

D'autres espaces sont recherchés sur le territoire comme des parkings de caves coopératives.

Il reste à étudier les avantages/inconvénients (voitures ventouses par ex.) de cette idée.

Cette démarche est déjà appliquée dans la région de Strasbourg avec succès.

Mme Valles demande quel serait le rôle du PETR ? d'un point de vue juridique, de la publicité ? signature d'une convention ? Tout cela reste à faire et à préciser.

M. Charlier trouve la solution intéressante et suggère de sensibiliser les partenaires privés (grandes surfaces).

M. Sarrus-Drivet trouve cela intéressant mais pas éthique vis-à-vis des petits commerces et de s'associer à une seule chaîne de magasins.

M. Constant précise qu'il s'agit d'une première rencontre mais que tous les magasins ont été contactés. La commission doit voir ensuite les disponibilités sur les communes.

Pour conclure M. Charlier trouve la prospection significative et l'implantation sur les axes stratégiques cohérente. Le point juridique d'une éventuelle convention sera à prendre en compte ultérieurement.

M. Gras et M. Constant s'associent pour souligner le travail des commissions et de leurs bénévoles. Le prochain rendez-vous des commissions est fixé au 7 juin 2022.

Le Président,  
Claude Constant

A handwritten signature in blue ink that reads "Constant". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single blue stroke.